

Semper Altissime Ascendere

COMMUNIQUE N° 2020/984/UDM/PR/SDP DU ..... FT 4 OCT 2020.....

Relatif aux inscriptions en ligne d'étudiants à l'Université des Montagnes pour 2020/2021

Les étudiants, anciens et nouveaux, de l'Université des Montagnes sont informés que le site Internet pour les inscriptions est temporairement en mise à jour. Les inscriptions pour le compte de l'année académique 2020/2021 s'effectueront en ligne, à partir du Lundi 19 octobre 2020 sur le site [www.udm.aed-cm.org](http://www.udm.aed-cm.org).

Les étudiants devront à cet effet suivre les deux principales étapes suivantes :

- 1) **Avant de se rendre sur le site** : payer les frais d'inscription au montant total de FCFA 150.000 (pour les nouveaux) ou FCFA 115.000 (pour les anciens) à une agence de la Banque UBA, Compte AED-UDM, N° 10033-05203-03031000041-55.
- 2) **Après s'être inscrit en ligne** : déposer son dossier physique d'inscription au Secrétariat de sa Filière de formation à l'UdM, campus de Banékané. Ledit dossier doit comporter les pièces suivantes :

N°	Pièces
1	La fiche d'inscription / réinscription complétée en ligne puis imprimée
2	Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance
3	Une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE A/L, ou à défaut Une photocopie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat / GCE A/L
4	Un certificat médical délivré par les CUM après passage des examens médicaux
5	Une photo d'identité datant de moins de trois mois
6	Les photocopies certifiées conformes du certificat de scolarité et du relevé de notes de chaque année d'études effectuée après le baccalauréat (pour les étudiants admis aux niveaux intermédiaires)
7	Les photocopies certifiées conformes de l'attestation de réussite ou diplôme de fin du premier cycle (pour les étudiants admis en 1re année du master)
8	L'équivalence du Baccalauréat ou du GCE A/L ou tout autre diplôme d'admission produite par le MINESUP (pour les diplômes obtenus à l'étranger) - A défaut le justificatif du dépôt de la demande d'Équivalence

Le Vice-Président en charge  
des Enseignements et de la Recherche

Ampliations (pour large diffusion) :

- Décanat ISST
- Décanat ISSS
- Direction IEASSM
- Tous les Services
- Affichage

